

*Septembre 2021*

# ÉVALUATION DU SOUTIEN APPORTÉ PAR LA BEI À L'ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2015-2020)

 Banque  
européenne  
d'investissement

*La banque de l'UE*

# Sommaire



**Résumé analytique**

Page

3-4

**Réponse de la direction**

5-8

# Résumé analytique

L'évaluation avait pour principal objectif de fournir une évaluation indépendante des obstacles internes et externes ainsi que des possibilités s'agissant du renforcement du soutien apporté par la BEI à l'adaptation afin de contribuer à l'élaboration du Plan de la BEI pour l'adaptation, qui est en cours.

L'évaluation a pris comme point de départ la reconnaissance du fait que, malgré les engagements pris dans la Stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat de 2015 dans l'optique d'étoffer le portefeuille dans le domaine de l'adaptation aux effets des changements climatiques, le soutien financier apporté par la BEI à ce secteur est resté faible.

Au cours de la période 2015-2020, le volume d'activité consacré à l'adaptation aux effets des changements climatiques enregistré par la Banque est resté de 1 à 2 % du total annuel des prêts (6,9 milliards d'EUR au total), atteignant un pic en 2020 (3,7 % des prêts de la BEI).

L'évaluation s'est appuyée sur différentes méthodes :

- un examen du portefeuille,
- un examen des politiques et des stratégies,
- un examen du mode de fonctionnement de la BEI, de son offre de produits, de ses procédures et de ses outils,
- des entretiens avec des parties prenantes,
- des études de cas – pays, secteurs et (ou) projets,
- une enquête auprès du personnel.

Plus de 60 entretiens ont été organisés avec des parties prenantes internes et externes, ainsi que 3 discussions avec des groupes cibles afin de tester les premières conclusions. L'évaluation s'est fondée sur un échantillon de 22 projets provenant de 3 pays de l'UE et de 3 pays hors UE. Plus de 60 % des membres du personnel de la Banque participant aux activités d'adaptation aux effets des changements climatiques ont répondu à l'enquête menée auprès du personnel.

La conclusion globale de l'évaluation est que **le niveau actuel de financement de l'adaptation ne correspond pas à la vision exposée dans la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat.**

L'évaluation a abouti à des conclusions qui examinent i) la situation actuelle, ii) les facteurs explicatifs et iii) les implications pour la Banque.

Malgré un environnement politique qui confère un socle favorable, l'activité de prêt de la BEI en faveur de l'adaptation est restée faible. Alors que la BEI est sur la bonne voie en matière d'intégration systématique de la dimension des changements climatiques dans ses investissements, elle n'a pas encore trouvé concrètement comment contribuer à des projets qui permettent l'adaptation et le renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques.

Les principaux facteurs susceptibles d'expliquer la faiblesse de la contribution actuelle à l'adaptation aux effets des changements climatiques sont notamment les suivants :

- malgré l'urgence et l'ampleur croissante des investissements requis, il existe d'importantes contraintes liées aux informations et aux connaissances qui ont des répercussions sur la demande des clients, ainsi que sur l'identification et la préparation de projets bancables en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques ;
- la BEI a développé ses compétences en matière d'adaptation, mais elle n'a pas encore atteint la masse critique (compétences du personnel et effectifs) nécessaire pour être considérée comme une banque de référence en matière d'adaptation ;
- le modèle économique de la BEI limite la mesure dans laquelle elle peut apporter un soutien en amont à des clients qui ne sont pas capables de monter des projets bancables en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques ou prêts à le faire ;

# Résumé analytique

- l'utilisation des volumes d'investissements financiers, bien qu'elle soit pertinente, pose problème s'il s'agit de l'unique indicateur relatif à l'adaptation, car elle ne rend pas pleinement compte de la contribution de la Banque à l'adaptation aux effets des changements climatiques.

Pour la BEI, l'augmentation du soutien à l'adaptation aux effets des changements climatiques supposera des arbitrages importants et difficiles, passant par un accroissement des investissements dans le personnel, une intervention en amont plus importante et une utilisation accrue des services de conseil, ainsi que l'accès à des financements concessionnels ou à des subventions. Cela engendrera des coûts supplémentaires et nécessitera une modification du modèle économique.

L'évaluation a également permis de constater que certaines banques multilatérales de développement (BMD) comptent une grande part de projets d'adaptation aux effets des changements climatiques dans leur portefeuille.

Des recherches documentaires et des entretiens avec le personnel de BMD ont fait apparaître que le niveau plus élevé de la proportion de projets relatifs à l'adaptation aux effets des changements climatiques est principalement à mettre au compte :

- de modèles économiques qui permettent une intervention en amont, d'offres de produits propices à l'adaptation et d'un accès plus large à des ressources non remboursables ;
- du renforcement des ressources techniques et humaines (compétences et effectifs) ;
- de la reconnaissance du lien étroit entre l'adaptation et le développement, qui a ouvert des possibilités de contribuer à l'adaptation aux effets des changements climatiques et de l'intégrer dans une large gamme d'interventions.

Les autres BMD exercent principalement leurs activités dans des économies en développement ou émergentes, où les besoins en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques, les points d'entrée, la dépendance à l'égard des financements extérieurs et le contexte s'agissant du développement économique sont différents, ce qui rend difficile une comparaison directe avec la BEI dans son ensemble.

## Recommandations

L'évaluation formule cinq recommandations, la première étant axée sur une décision stratégique, étayée par les recommandations qui suivent.

- 1) Afin de concrétiser la vision énoncée dans la Feuille de route de la banque du climat, la Banque devrait prendre une décision sur la manière de faire face aux répercussions sur son modèle économique.
- 2) Renforcer la capacité de la BEI à prendre part à l'adaptation aux effets des changements climatiques, notamment en ce qui concerne les compétences du personnel et les effectifs.
- 3) Poursuivre la mise au point d'un moyen de mesure allant au-delà du volume qui reflète les résultats en matière d'adaptation auxquels la BEI contribue.
- 4) Prendre l'initiative et intervenir en amont pour soutenir une demande éclairée des clients et le développement de projets bancables.
- 5) Élaborer une stratégie de communication interne et externe jouissant d'un soutien de haut niveau afin d'accorder la priorité à l'adaptation aux effets des changements climatiques.

À l'appui de ces recommandations, deux scénarios qui permettraient à la Banque de concrétiser son ambition climatique, telle qu'elle est exposée dans la Feuille de route de la banque du climat, ont été élaborés tant pour l'intérieur que pour l'extérieur de l'UE : « *ajustement et intensification* » et « *changement radical* ».

## Réponse de la direction concernant l'évaluation du soutien apporté par la BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques au cours de la période 2015-2020

Le Comité de direction se félicite des conclusions précieuses de l'évaluation du soutien apporté par la BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques. Le Comité de direction souscrit aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation et reconnaît que la contribution que la BEI apporte actuellement à l'investissement en faveur de l'adaptation doit être revue à la hausse, conformément à la vision de la BEI en tant que banque européenne du climat.

La mise en œuvre des recommandations de l'évaluation sera coordonnée avec l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de la BEI pour l'adaptation, actuellement en cours de rédaction et dont la publication est prévue vers la fin de 2021. Le Plan de la BEI pour l'adaptation et ses plans d'action définiront les prochaines étapes et mesures qui permettront la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation, les plans d'action étant formulés en réponse à ces dernières.

Le Comité de direction tient à remercier l'Inspection générale pour l'évaluation et ses recommandations concrètes sur la forme que devrait prendre à l'avenir le soutien de la BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques.

# Réponse de la direction

## Recommandation 1

Afin de concrétiser la vision énoncée dans la Feuille de route de la banque du climat, la Banque devrait prendre une décision sur la manière de faire face aux répercussions sur son modèle économique.

### Réponse de la direction : recommandation acceptée

Le Comité de direction souscrit à la conclusion selon laquelle la contribution apportée actuellement par la BEI pour soutenir l'investissement en faveur de l'adaptation doit être renforcée conformément à la vision de la BEI en tant que banque européenne du climat, telle qu'elle est décrite dans la Feuille de route de la banque du climat (FdRBC).

Cette recommandation sera appliquée dans le cadre de la mise en œuvre du premier plan de la BEI spécifiquement consacré à l'adaptation aux effets des changements climatiques (le Plan de la BEI pour l'adaptation). Comme indiqué dans la FdRBC, ce plan détaillé exposera la manière dont la Banque accroîtra son soutien à l'adaptation, en définissant des plans d'action, des priorités et des initiatives spécifiques.

## Recommandation 2

Renforcer la capacité de la BEI à prendre part à l'adaptation aux effets des changements climatiques, notamment en ce qui concerne les compétences du personnel et les effectifs.

### Réponse de la direction : recommandation acceptée

Le Comité de direction approuve la recommandation visant à renforcer la capacité de la BEI à prendre part à l'adaptation aux effets des changements climatiques en mettant l'accent sur les compétences du personnel et les effectifs.

Cette recommandation fait écho au domaine prioritaire pour les investissements verts n° 1 défini dans la FdRBC, intitulé « Consolidation de la résilience aux changements climatiques », qui soulignait la nécessité d'accroître les capacités de la BEI en matière d'adaptation, notamment en améliorant les outils tels que l'évaluation des risques climatiques physiques au niveau des projets, tout en renforçant la formation interne.

Tandis que le Plan de la BEI pour l'adaptation portera sur la capacité de la Banque à soutenir l'adaptation aux effets des changements climatiques, un certain nombre d'efforts en cours seront renforcés pour donner suite à la recommandation :

- à l'issue d'une phase pilote initiale démarrée en 2019 au lancement de son outil d'évaluation des risques climatiques (ERC), la Banque améliorera ce dernier afin d'augmenter encore la résilience de ses projets d'investissement, de réduire les pertes liées au climat et de recenser des options d'adaptation à faible coût ;
- une réflexion sera menée sur les moyens de consolider les connaissances, les compétences, le matériel d'orientation et les outils dont la BEI a besoin pour rendre les projets plus résilients aux effets des changements climatiques et recenser un éventail plus large de possibilités d'adaptation à l'appui de la Feuille de route de la banque du climat ;
- la BEI continuera à rechercher des partenariats avec des centres d'excellence externes spécialisés dans l'adaptation, par exemple avec le Global Center on Adaptation et le service Copernicus concernant les changements climatiques, afin d'améliorer ses compétences et de soutenir les clients dans le renforcement de leurs propres capacités d'adaptation ;
- des questions concernant spécifiquement l'adaptation seront ajoutées à l'enquête annuelle de la BEI sur l'investissement en 2022-2023 afin d'obtenir des informations plus approfondies sur l'état de préparation de nos clients en matière d'adaptation.

Le Plan de la BEI pour l'adaptation et ses plans d'action examineront les moyens de renforcer les services de conseil, le cas échéant, et d'autres activités visant à aider les clients à prendre des décisions éclairées sur les questions liées au climat, en tenant compte des limites que suppose la dépendance de la BEI à l'égard de mandats extérieurs.

## Recommandation 3

Poursuivre la mise au point d'un moyen de mesure allant au-delà du volume qui reflète les résultats en matière d'adaptation auxquels la BEI contribue.

### Réponse de la direction : recommandation acceptée

Le Comité de direction adhère à cette recommandation. La Banque évaluera dans quelle mesure elle peut adopter des méthodes de mesure allant au-delà du volume et reflétant les résultats de son financement de l'adaptation.

## Recommandation 4

Prendre l'initiative et intervenir en amont pour soutenir une demande éclairée des clients et le développement de projets bancables.

### Réponse de la direction : recommandation acceptée

Le Comité de direction approuve la recommandation consistant à prendre l'initiative et à intervenir en amont pour soutenir une demande éclairée des clients et le développement de projets bancables.

Le Plan de la BEI pour l'adaptation traitera cette recommandation en proposant un certain nombre d'activités visant à renforcer la fourniture par la BEI d'une assistance technique et de services de conseil à des clients à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE. Cette assistance visera à soutenir l'identification, la préparation, le développement, la mise en œuvre et le financement de projets d'adaptation. En outre, la BEI étudiera les possibilités en matière de financements concessionnels spécifiquement destinés à l'adaptation.

## Recommandation 5

Élaborer une stratégie de communication interne et externe jouissant d'un soutien de haut niveau afin d'accorder la priorité à l'adaptation aux effets des changements climatiques.

### Réponse de la direction : recommandation acceptée

Le Comité de direction approuve la recommandation consistant à élaborer une stratégie de communication interne et externe jouissant d'un soutien de haut niveau afin d'accorder la priorité à l'adaptation aux effets des changements climatiques une fois qu'une décision aura été prise concernant la recommandation n° 1.

Il est proposé de faire concorder l'élaboration de cette stratégie de communication avec l'élaboration, le lancement et la mise en œuvre du Plan de la BEI pour l'adaptation et des plans d'action qui y seront associés.

Le plan de communication actuel de la BEI s'agissant de l'action en faveur du climat et de la durabilité environnementale prévoit déjà des activités de communication autour du Plan de la BEI pour l'adaptation. Une fois ce dernier publié, la Banque intensifiera ses efforts de communication externes et internes afin d'en diffuser les principaux messages.

→ **La version originale complète du rapport en anglais est disponible ici :**

<https://www.eib.org/en/publications/evaluation-eib-support-for-climate-action-change-adaptation>

# Membres de l'équipe

La présente évaluation a été réalisée par la division Évaluation de la Banque européenne d'investissement (BEI), sous la supervision de Sabine Bernabè, cheffe de division.

<b>Chef d'équipe</b>	Eric Buhl Nielsen (consultant externe — PEM)
<b>Évaluateurs</b>	Milena Reinfeld (division Évaluation de la BEI)
	Mónica Lledó Moreno (division Évaluation de la BEI)
	Pierre Froidure (division Évaluation de la BEI)
	Sus Ulbaek (consultante externe — PEM)
	Stephanie Robert Oksen (consultante externe — PEM)
	Xianfu Lu (consultant externe indépendante)
<b>Assistante</b>	Marcela Verónica Bordon (division Évaluation de la BEI)

L'équipe aimerait remercier la direction et le personnel de la Banque européenne d'investissement pour les informations partagées, les échanges ainsi que pour les retours fournis. L'équipe est aussi reconnaissante envers le personnel de la Banque asiatique de développement, de la Banque de développement du conseil de l'Europe, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Kreditanstalt Für Wiederaufbau, de la Banque mondiale, de la Commission européenne et des clients de la BEI pour leur disponibilité lors des entretiens.

La division Évaluation de la Banque européenne d'investissement (BEI) reste pleinement responsable du contenu de ce rapport d'évaluation.



# À propos de la division Évaluation

La division Evaluation procède à des évaluations indépendantes des activités du Groupe BEI (Banque européenne d'investissement). Elle évalue la pertinence et la performance de ces activités en fonction de leurs objectifs et du contexte changeant dans lequel elles sont conduites. Elle aide aussi le Groupe BEI à tirer des enseignements sur la manière dont il peut améliorer continuellement son travail, et contribue ainsi à la culture d'apprentissage et à une prise de décision fondée sur des données probantes.

**Les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site web de la Banque européenne d'investissement :**

<http://www.eib.org/en/infocentre/publications/all/ex-post-evaluations/index.htm>

## **Évaluation du soutien apporté par la BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques (période 2015-2020)**

© Banque européenne d'investissement, 2021.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : [publications@eib.org](mailto:publications@eib.org).

La présente est une publication d'IG/EV, la division Évaluation des opérations de la BEI.

### **Clause de non-responsabilité**

Les avis et évaluations qui figurent dans le présent rapport reflètent les avis de la fonction d'évaluation du Groupe BEI et ne représentent pas nécessairement les points de vue de la direction de la BEI ou de son Conseil d'administration.

La BEI a une obligation de confidentialité envers les propriétaires et les exploitants des projets mentionnés dans le présent rapport. Ni la BEI ni les consultants qui ont étudié ces projets ne communiqueront à un tiers des informations couvertes par cette obligation et ils refuseront toute obligation de divulguer d'autres informations ou de chercher à en obtenir l'autorisation auprès des sources qui les détiennent.

Pour de plus amples informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web [www.eib.org](http://www.eib.org). Vous pouvez également prendre contact avec notre bureau d'information, à l'adresse [info@eib.org](mailto:info@eib.org).

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Imprimé sur du papier FSC®.

pdf: QH-09-21-406-FR-N

ISBN 978-92-861-5154-5

DOI 10.2867/878728

html: QH-09-21-406-FR-Q

ISBN 978-92-861-5213-9

DOI 10.2867/96758



# ÉVALUATION DU SOUTIEN APPORTÉ PAR LA BEI À L'ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PÉRIODE 2015-2020)

*Septembre 2021*



**Banque européenne d'investissement**

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

+352 4379-22000

[www.eib.org](http://www.eib.org) – [info@eib.org](mailto:info@eib.org)



**Évaluation**

[Evaluation@eib.org](mailto:Evaluation@eib.org)

[www.eib.org/evaluation](http://www.eib.org/evaluation)

pdf: ISBN 978-92-861-5154-5

html: ISBN 978-92-861-5213-9